

## **Contrôle technique 2018 : un bilan qui valide les constats du CNPA et contredit les spéculations diffusées avant la réforme de la réglementation en mai 2018**

***L'organisme technique central (OTC) a publié le bilan d'activité des centres de contrôle technique VL pour l'année 2018 et fait mentir toutes les spéculations diffusées avant la réforme de la réglementation intervenue le 20 mai dernier.***

### **Un business florissant ?**

En 2018, **le nombre de contrôles réalisés est d'environ 25.450.000**, soit une progression de seulement 0,4% par rapport à l'année dernière.

Si les quatre premiers mois de l'année 2018 ont été marqués par une fréquentation en hausse de +25% avec un pic à +61% en avril, il est intéressant de noter qu'au bout du compte l'année 2018 se distingue des années précédentes par une très faible progression du marché. En effet, depuis 2010, le nombre de contrôles techniques augmente régulièrement dans des proportions se situant entre 1 et 4% par an.

Parallèlement, le nombre de contrôleurs agréés est en baisse de -0,22%, soit une trentaine de contrôleurs en moins par rapport à 2017, du jamais vu dans le métier.

Tous ces éléments mettent en évidence que **le marché du contrôle technique traverse une crise qui place les professionnels en grande difficulté**. D'autant que cette tendance perdure en 2019 : volume en baisse (-22% en mars 2019), valeur en baisse (engagement de stabilité des prix sur l'année 2019), investissements et charges en hausse (matériels pour opacimétrie), difficultés de recrutement (pénurie de contrôleurs) etc.

### **Des taux de contre-visite qui explosent ?**

Le taux de prescription de contre-visite s'établit à 17,36% entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 19 mai 2018 et à 21,51% entre le 20 mai et le 31 décembre 2018 répartis ainsi :

- 20,24% pour défaillance majeure
- 1,27% pour défaillance critique

**Il n'est pas étonnant qu'une réforme qui vise à améliorer la sécurité routière et la protection de l'environnement entraîne une hausse du taux de contre-visite**. Toutefois, ce taux de contre-visite ne s'est pas envolé et est resté dans des proportions tout à fait conformes à ce que soutenait le CNPA.

## Et le parc contrôlé ?

L'âge moyen des véhicules contrôlés continue d'augmenter et atteint **12,17 ans en 2018** contre 11,99 en 2017.

**Sans surprise, le taux de contre-visites augmente avec l'âge du véhicule contrôlé.** Ainsi :

- les véhicules particuliers (M1) de moins de 4 ans ont un taux de CV de 4,55% (dont 0,18% en critique),
- les M1 de 4 à 7 ans ont un taux de CV de 8,49% (dont 0,36% en critique),
- les M1 de 7 à 10 ans ont un taux de CV de 15,38% (dont 0,64% en critique) et
- les M1 de plus de 10 ans ont un taux de CV de 29,66% (dont 1,81% en critique).

Le phénomène est le même pour les véhicules utilitaires légers (N1), dans des proportions encore plus grandes puisque les véhicules N1 de plus de 10 ans ont un taux de CV de 31,88% (dont 2,73% en critique).

Le CNPA rappelle l'importance d'annualiser le contrôle technique à partir de la 7<sup>e</sup> année de mise en circulation d'un véhicule, l'étude Gerpisa, chiffrant le surcoût annuel de l'ordre de 34€/an les premières années de mise en œuvre. En effet, un entretien préventif régulier associé à un contrôle technique annuel favoriseraient une baisse du coût global tout au long de la vie du véhicule et permettrait, en outre, d'améliorer la sécurité routière et l'environnement.

Le contrôle technique a une place centrale dans la gestion du parc et la préservation de la mobilité au meilleur coût mais aussi une utilité économique et sociale incontournable.

### > À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5<sup>ème</sup> branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.